CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 13 DÉCEMBRE 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 13 décembre 2021, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Mathieu Caron.

Sont également présents, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et la Directrice générale adjointe et greffière adjointe, Madame Raymonde Tremblay.

(7) personnes sont aussi présentes dans la salle.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression, « adoptée à l'unanimité », présente dans le procèsverbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

La Ville de Gracefield est maintenant située en zone verte, (Pandémie Covid-19), dans le cas présent, un maximum de dix (10) personnes est autorisé à participer à la séance du Conseil municipal à la salle. Les mesures sanitaires présentement en vigueur demeurent.

2021-12-467 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 05.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

LÉGISLATION

2021-12-468 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu d'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports :

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LÉGISLATION

- 2-1 Adoption de l'ordre du jour
- 2-2 Adoption des procès-verbaux
 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021
 - Adoption du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021 ajournée au 17 novembre 2021
 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre 2021.

3- ADMINISTRATION

- 3-1 Adoption des comptes municipaux Novembre 2021
- 3-2 Engagement des dépenses Décembre 2021
- 3-3 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales au 30 novembre 2021
- 3-4 Calendrier établissant la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022
- 3-5 Assurances générales de la Ville de Gracefield pour l'année 2022
- 3-6 Carrefour jeunesse emploi Vallée-de-la-Gatineau Demande de Contribution financière
- 3-7 Fédération québécoise des municipalités (FQM) Avis d'adhésion 2022
- 3-8 Webaction Hébergement et soutien Site Web de la Ville de Gracefield
- 3-9 PG Solutions inc. Contrat d'entretien et soutien des applications (Informatique)
- 3-10 Québec municipal Abonnement annuel
- 3-11 Affectation de crédit pour un transfert budgétaire pour l'achat d'un coffre d'outils
- 3-12 Politique de capitalisation d'amortissement et de financement des immobilisations
- 3-13 Avis de motion Projet de règlement numéro 212-2021 pour un fonds de roulement
- 3-14 Mandat à Deveau Avocats pour la révision du code d'éthique et la déontologie des élus et des employés municipaux
- 3-15 Rapports d'audit de conformité Commission municipale du Québec
- 3-16 Annulation de l'utilisation du surplus non affecté aux prévisions budgétaires 2021
- 3-17 Covid-19 Tests rapides
- 3-18 Dossier employé 14-0002 Entente (**Ajout**)
- 3-19 Noël Employés de la Ville de Gracefield (Ajout)

4- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

5- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5-1 Directeur du service d'urbanisme et environnement – Suivi (reporté)

6- TRANSPORT

- 6-1 Mandat à CIMA+ conseils et recommandations pour l'agrandissement ou la construction à neuf du garage municipal
- 6-2 Paiement Excavatech (et factures MRCVG)

- 6-3 Renouvellement de l'entente avec la municipalité de Lac Cayamant pour l'entretien hivernal du chemin Bois-Franc
- 6-4 Pavages Multi-Pro Inc. Réfection du chemin Bertrand Recommandations de CIMA+ Paiement de la différence du montant en référence à la résolution 2021-09-377 Octroi du Contrat
- 6-5 Offre d'emploi Mécanicien Suivi
- 6-6 Offre d'emploi Opérateur Suivi
- 6-7 Ratifier les demandes de remboursement de frais des contribuables Goudron sur voiture
- 6-8 Réaffectation budgétaire selon le règlement 204-2020 **(reporté)**

7- HYGIÈNE DU MILIEU

- 7-1 Crédit-bail pour 2 compresseurs
- 7-2 Extension du contrat pour le service de collecte et de transport des ordures, des matières recyclables, des encombrants et le compostage (**reporté**)

8- LOISIRS ET CULTURE

- 8-1 Guignolée Centraide Ratifier l'autorisation municipale
- 8-2 Réseau BIBLIO de l'Outaouais Cotisation 2022
- 8-3 Achat d'une mascotte Remplacement de la mascotte perdue, suite à l'incendie du 19 juillet 2021
- 8-4 Achat de fournitures et accessoires perdus pour la cuisine au Centre récréatif suite à l'incendie du 19 juillet 2021
- 8-5 Dépenses pour le Carnaval d'hiver 2022
- 8-6 Demande de permis de réunion pour le Carnaval d'hiver
- 8-7 Entente entre la Ville de Gracefield et le Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais (PERO) Service d'entretien périodique et éradication d'herbe à poux au site du Sentier de la Croix
- 8-8 Demande de financement Programme Bourses « Relève » Pêche d'hiver
- 8-9 Embauche de deux surveillants pour la patinoire
- 8-10 Équipement 3L Travaux effectués au Centre récréatif et communautaire
- 8-11 Demande de commandite Équipe des Mustangs Pee-Wee A de Maniwaki

9- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9-1 Remboursement de frais pour réparations effectuées sur VTT (Quad) Utilisation le 10 novembre 2021 par la Brigade du service incendie de la Ville de Gracefield
- 10- RAPPORT DE COMITÉS
- 11- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12- CORRESPONDANCE
- 13- VARIA
- 14- LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-12-469 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021
- Adoption du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021 ajournée au 17 novembre 2021
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre 2021.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

2021-12-470 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les comptes municipaux pour le mois de novembre sont déposés :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Madeleine Caron et résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 587 410.05 \$.

- Salaires nets: 124 784.93 \$
- Liste sélective des chèques : chèques no 26247 à 26293 pour un montant de 132 926.99 \$
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 889 à 937 pour un montant de 139 380.40 \$
- Liste des prélèvements : no. 1702 à 1764 pour un montant de 190 317.73 \$

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-471 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois de décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

Administration	416.00 \$
Aqueduc et égout	771.12\$
Sécurité publique	\$
Transport	7 156.86 \$
Urbanisme	\$
Loisirs et bibliothèque	379.95 \$

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2021-12-.

Que le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, soit autorisé à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE RAPPORT

Note au procès-verbal:

Le dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales incluant les engagements financiers pour l'exercice terminé le 30 novembre 2021, soit pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 30 novembre 2021 est déposé pour information aux membres du conseil.

2021-12-472 CALENDRIER ÉTABLISSANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2022 en fixant le jour et l'heure de chacune desdites séances ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que le calendrier des séances ordinaires 2022 soit adopté tel qu'il suit :

Lundi 10 janvier à 19 h

Lundi 14 mars à 19 h

Lundi 14 mars à 19 h

Lundi 13 juin à 19 h

Lundi 13 juin à 19 h

Lundi 14 soût à 19 h

Lundi 12 septembre à 19 h

Lundi 14 novembre à 19 h

Lundi 12 décembre à 19 h

Les séances ordinaires du conseil se tiennent à la salle du conseil du 3, rue, de la Polyvalente à Gracefield.

Un avis public de ce calendrier sera publié en conformité du règlement no. 185-2018.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-473 ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE DE GRACEFIELD POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour les assurances de biens et bâtiments, de véhicules et de responsabilité civile ;

CONSIDÉRANT les documents reçus de PMT ROY Assurances et services financiers inc, pour le renouvellement des assurances générales de la Ville de Gracefield pour l'année 2022 auprès de la FQM, qui depuis le 1^{er} mars 2021 est le distributeur exclusif des produits d'assurance de la MMQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madeleine Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser le paiement de 83 821.44 \$ taxes incluses \$, pour le renouvellement de la police d'assurance de la Ville de Gracefield (Numéro de Police.MMQP-03-08032) et un montant de 436.00 \$ taxes incluses pour les pompiers volontaires (Numéro de Police PACC-100604), auprès de la FQM assurances.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-474 CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue de Carrefour jeunesse emploi Vallée-de-la-Gatineau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'accorder une contribution annuelle de 500.00 \$ à Carrefour jeunesse emploi pour les années 2022, 2023 et 2024.

Que Carrefour jeunesse emploi remette annuellement à la Ville de Gracefield, une copie de leur bilan financier.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-475 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – AVIS D'ADHÉSION 2022

CONSIDÉRANT l'avis d'adhésion 2022 reçue pour la cotisation annuelle de la Ville de Gracefield auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), numéro de dossier 283032-00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu :

D'autoriser l'adhésion annuelle 2022 pour la Ville de Gracefield auprès de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), numéro de dossier 283032-00 soit, 3 040.74 \$ pour la cotisation et 140.70 \$ pour le fonds de défense, pour un montant total de 3181.44\$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-476 WEBACTION – HÉBERGEMENT ET SOUTIEN – SITE WEB DE LA VILLE DE GRACEFIELD

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler l'hébergement et soutien du site web et la réservation du nom du domaine gracefield.ca de la Ville de Gracefield, auprès du fournisseur Webaction;

CONSIDÉRANT la facture 2707, reçue de Webaction, pour ce dit renouvellement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Caron et résolu :

D'autoriser le paiement pour l'hébergement du site web et soutien pour un an (29,95 \$ / mois) soit un montant de 359.40 \$ et la

réservation du nom de domaine gracefield.ca pour un au montant de 22.95 \$ auprès du fournisseur Webaction pour un montant total de 382.35 \$ plus les taxes applicables, pour l'année 2022.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-477 PG SOLUTIONS INC. – CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS

CONSIDÉRANT QUE la firme PG Solutions propose à la Ville le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications pour l'année 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De renouveler avec le fournisseur PG Solutions, les contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA) pour l'an 2022 tel qu'il suit :

- Contrat d'entretien et soutien des applications, service comptabilité et élections pour un montant de 11 139.00 \$ plus taxes applicables ;
- Contrat d'entretien et soutien des applications, service urbanisme pour un montant de 6 741.00 \$ plus taxes applicables ;
- Contrat d'entretien et de soutien des applications et droit d'utilisation annuel AccèsCité Finances (Mega) pour un montant de 1 987.00 \$ plus taxes applicables ;
- Contrat d'entretien et de soutien des applications et droit d'utilisation annuel – Portail de données immobilières – UEL pour un montant de 2 127.00 \$ plus taxes applicables;
- Contrat de soutien des équipements et sauvegarde infonuagique pour un montant de 550.00 \$ plus taxes applicables ;

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer pour et au nom de la Ville de Gracefield, lesdits renouvellements ;

D'informer PG Solutions que le paiement sera effectué en janvier 2022.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2021-12-478 QUÉBEC MUNICIPAL – ABONNEMENT ANNUEL

CONSIDÉRANT l'avis de cotisation numéro 283032-00-2022-5876-17462-12922 reçu pour les services internet 2022-2023, soit l'abonnement annuel à Québec municipal pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'utilisateurs est illimité aux employés et élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par la conseillère Mélanie Lefebvre et résolu :

D'autoriser le paiement de l'avis de cotisation numéro 283032-00-2022-5876-17462-12922 pour les services internet 2022-2023 au montant de 540.00 \$ plus les taxes applicables au fournisseur Québec municipal, soit pour la période du 1 mai 2022 au 30 avril 2023.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-479 AFFECTATION DE CRÉDIT POUR UN TRANSFERT BUDGÉTAIRE POUR L'ACHAT D'UN COFFRE D'OUTILS

CONSIDÉRANT QUE le service des Travaux publics désire procéder à l'achat d'un coffre d'outils en solde au Canadian Tire ;

CONSIDÉRANT QUE le poste budgétaire pour ce genre d'achat nécessite une affectation de crédit budgétaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Madeleine Caron et résolu :

De procéder à un transfert budgétaire d'un montant de 2 000.00 \$ pour l'achat d'un coffre d'outils en solde au Canadian Tire.

D'affecter un montant de 2 000.00 \$ en provenance du compte 02 32000 522 qui sera imputé au poste 02 33000 725 ;

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document relatif pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-480 POLITIQUE DE CAPITALISATION, D'AMORTISSEMENT ET DE FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE les immobilisations constituent une ressource significative et impliquent des dépenses importantes pour la Ville de Gracefield. Dans ce contexte, il est fondamental d'obtenir une information complète et cohérente à leur sujet. C'est pourquoi en vue de faciliter une compréhension commune, il devient nécessaire de clarifier les notions de base reliées au traitement comptable des immobilisations ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique se veut d'abord et avant tout un guide d'application. Elle ne vise pas à se substituer au Manuel de comptabilité pour le secteur public publié par CPA Canada ou au Manuel de la présentation de l'information financière municipale (MPIFM) publié par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH), soit les référentiels comptables applicables à la Ville de Gracefield. En cas de disparité entre la politique et les Manuels, ces derniers ont priorité.

CONSIDÉRANT QUE cette politique énonce également les modes de financement accessibles à la Ville de Gracefield et établit le cadre de référence des termes de financement pour chacune des catégories d'immobilisations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Caron et résolu :

D'adopter la Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement des immobilisations.

D'autoriser le Maire, Monsieur Mathieu Caron et le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document relatif pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 212-2021 DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT

Le conseiller Hugo Guénette donne un avis de motion et dépose le projet de règlement 212-2021, décrétant la création d'un fonds de roulement, le tout avec dispense de lecture.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'avis de motion et le projet de règlement déposé.

Les membres du conseil sont d'accord

2021-12-481 MANDAT À DEVEAU AVOCATS POUR LA RÉVISION DES CODES D'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie* en matière municipale (ci-après appelée « la Loi »)

prévoit que les municipalités locales doivent avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ;

CONSIDÉRANT le projet de loi 49 ;

CONSIDÉRANT QUE le code d'éthique et la déontologie des employés municipaux, doit faire aussi l'objet d'une révision ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Deveau Avocats pour la révision des codes d'éthiques et de la déontologie de la Ville de Gracefield ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour retenir les services de Deveau Avocats pour la révision du code d'éthique et de la déontologie des élus municipaux le tout conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie* ainsi que celui des employés municipaux de la Ville de Gracefield, le tout selon l'offre reçue, datée du 26 novembre 2021.

De permettre au Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Note au procès-verbal:

Le rapport d'audit de conformité – Commission municipale du Québec est déposé et disponible.

2021-12-482 ANNULATION DE L'UTILISATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ AUX PÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville anticipe un surplus au 31 décembre 2021 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait prévue l'utilisation d'un montant de 78 500 \$ pour équilibrer son budget 2021 lors de l'élaboration de ses prévisions budgétaires de 2021, mais que ce montant ne viendrait que gonfler le surplus de l'année en cours ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par la conseillère Madeleine Caron et résolu :

D'annuler l'affectation aux activités de fonctionnement du surplus non-affecté tel prévu au budget 2021.

De permettre au Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-483 COVID-19 - TESTS RAPIDES

CONSIDÉRANT la pandémie covid-19;

CONSIDÉRANT un moyen efficace de prévenir les éclosions en milieu de travail par des tests rapides ;

CONSIDÉRANT l'offre de Sanichoix – Solutions sanitaires offrant 10% de rabais sur les tests rapides ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Mélanie Lefebvre et résolu :

De procéder à l'achat de 5 boîtes de 20 tests rapides pour le dépistage de la Covid-19 en milieu de travail représentant un montant de 240.00 \$ pour un montant total 1 200.00 \$ plus les taxes applicables.

De permettre au Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-484 DOSSIER EMPLOYÉ 14-0002 – ENTENTE (AJOUT)

CONSIDÉRANT les négociations ayant eu lieu avec l'employé 14-0002 :

CONSIDÉRANT l'entente signée entre les parties, le 8 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente constitue un règlement final pour tous ses griefs et inclut la démission de celle-ci;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de régler cela à l'amiable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Caron et résolu :

De ratifier l'entente avec l'employé 14-0002, autorisant le maire, Monsieur Mathieu Caron et le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer telle entente vu en plénier.

D'autoriser tout paiement prévu à cette entente.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-484A NOËL - EMPLOYÉS DE LA VILLE DE GRACEFIELD

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu avec les membres du conseil, en comité plénier ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de faire un don aux employés, servant notamment pour les réjouissances de Noël;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu avec le syndicat des employés de la Ville de Gracefield ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Madeleine Caron et résolu :

De verser un montant de 40.00 \$ en cadeau de Noël à chaque employé de la Ville de Gracefield, incluant les pompiers volontaires de la Ville de Gracefield.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller Hugo Guénette s'est retiré des délibérations pour le traitement de cette résolution à 19h35 et a repris son siège à 19h37.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

APPEL DE CANDIDATURE – DIRECTEUR DE L'URBANISME ET ENVIRONNEMENT (3^EAFFICHAGE)

Note au procès-verbal:

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

TRANSPORT

2021-12-485 MANDAT À CIMA+ CONSEILS ET RECOMMANDATIONS POUR L'AGRANDISSEMENT OU LA CONSTRUCTION À NEUF DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le garage municipal nécessite des investissements importants et que nous avons besoin de conseils à cet égard ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De mandater CIMA+ dans le but d'obtenir des conseils et des recommandations quant à l'agrandissement ou la construction à neuf relativement au garage municipal de la Ville de Gracefield.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document relatif pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-486 PAIEMENT EXCAVATECH (ET FACTURES MRCVG)

CONSIDÉRANT les travaux réalisés sur le chemin du Poisson-Blanc;

CONSIDÉRANT le litige qu'il y avait dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT la rencontre à laquelle a participé le Directeur général et greffier, l'ancien maire, le Directeur des Travaux publics et le Chef d'équipe ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield se déclare satisfaite desdites corrections ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser le paiement de 224 517.28 \$ taxes incluses à Excavatech, à titre de versement final en lien avec les travaux sur le chemin du Poisson-Blanc.

Le tout conditionnellement aux conditions suivantes :

Que l'entrepreneur donne toutes les quittances requises et que l'ingénieur Joël Lacroix confirme que cela est complet.

Que l'entrepreneur signe le document de l'acceptation finale.

Que le sous-entrepreneur Bourget fournisse à la Ville de Gracefield la lettre ou courriel qu'il s'est engagé à nous fournir et que l'ingénieur Joël Lacroix confirme la conformité dudit document.

Que l'ingénieur Joël Lacroix confirme par écrit la conformité des transitions des ponceaux situés après la caserne de Northfield.

Que la Ville de Gracefield fasse cependant compensation contre ledit montant de toute somme qui nous est due, soit notamment

- 2 500.00 \$ pour des réparations effectuées par la Voirie
- Les coûts payés pour nettoyer nos véhicules Incendie
- Les frais payés pour compenser 3 citoyens qui ont dû faire nettoyer leurs véhicules.

Et donc seulement verser à l'entrepreneur le résidu de ce montant.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer l'acceptation finale lorsqu'il jugera le dossier complet.

De refuser de payer la facture d'Excavatech numéro 4324 au montant de 4 659.80 \$ plus les taxes applicables pour du marquage excédentaire non autorisé par un représentant de la Ville ni par l'ingénieur Joël Lacroix.

Tenant compte de la fin de ce litige qui impliquait également la MRCVG va à son ancien Service de génie municipal, de procéder au paiement de toutes factures de la MRCVG que la Ville avaient gelées à l'exception des factures numéro 2339 et 2341 dont la Ville demande l'annulation puisque l'ingénieur n'a jamais finalisé ces mandats et n'a jamais donné de nouvelles à la Ville à cet égard.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-487 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC CAYAMANT POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de renouveler l'entente actuelle avec la municipalité de Cayamant en lien avec l'entretien du chemin Bois-Franc (secteur Cayamant);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'informer la municipalité de Cayamant que la Ville de Gracefield renouvelle l'entente pour le déneigement et le sablage par le service des Travaux publics du chemin Bois-Franc (secteur Cayamant) pour l'hiver 2021-2022, le tout pour la somme de 3 225.00 \$, soit une augmentation de 2 % comparativement à l'année 2020.

De prodiguer ledit service de déneigement et le sablage du chemin Bois-Franc (secteur Cayamant) pour l'hiver 2021-2022.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Cayamant.

Que le paiement se fera en deux versements, soit le 31 décembre 2021 et le 1^{er} avril 2022.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-488 PAVAGE MULTI-PRO INC. RÉFECTION DU CHEMIN BERTRAND – RECOMMANDATIONS DE CIMA+ -

CONSIDÉRANT la facture reçue de Pavages Multipro inc. pour la réfection du chemin Bertrand ;

CONSIDÉRANT la recommandation de CIMA+ dans sa lettre du 6 décembre 2021 pour procéder au paiement auprès de l'entrepreneur Pavage Multipro inc. pour la réfection du chemin Bertrand moins une retenue de 5% ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madeleine Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser le paiement de 213 616.95 \$ plus les taxes applicables auprès du fournisseur Pavage Multipro inc. pour la réfection du chemin Bertrand. Ce montant inclut une différence de 2 489.54 \$, notamment en raison des fluctuations reliées aux quantités réelles.

De payer ledit montant à partir de la TECQ 2020-2023, le tout conformément à la programmation.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-489 OFFRE D'EMPLOI – MÉCANICIEN – SUIVI

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour un affichage à l'interne, poste de mécanicien ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 33-0016 possède les qualités requises pour occuper ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Caron et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, monsieur Sylvain Hubert, pour procéder à l'embauche de l'employé 33-0016 à titre de mécanicien et que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi selon l'échelon 1.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-490 OFFRE D'EMPLOI – OPÉRATEUR – SUIVI

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour un affichage à l'interne pour un poste d'opérateur ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 33-0072 possède les qualités requises pour occuper ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par la conseillère Madeleine Caron et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, monsieur Sylvain Hubert, pour procéder à l'embauche de l'employé 32-0072 à titre d'opérateur et que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi selon l'échelon 2.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-491 RATIFIER LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DES CONTRIBUABLES – GOUDRON SUR VOITURE

CONSIDÉRANT les demandes reçues de contribuables pour le remboursement de frais occasionnés sur leurs voitures suite au dépôt de ce scellant sur le chemin du Poisson Blanc ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madeleine Caron, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

De ratifier les remboursements effectués aux contribuables concernés pour les réparations diverses à leurs voitures.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

TRANSFERT BUDGÉTAIRE POUR DES RÉPARATIONS DE VÉHICULES

Note au procès-verbal:

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

HYGIÈNE DU MILIEU

2021-12-492 CRÉDIT-BAIL POUR 2 COMPRESSEURS

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-158 acceptant l'offre de crédit-bail du Groupe financiers Rex-cap pour la Banque Royale du Canada pour le financement de deux compresseurs ;

CONSIDÉRANT le retard occasionné pour la livraison de ces deux compresseurs ;

CONSIDÉRANT que le taux d'intérêts à fluctué quelque peu ;

CONSIDÉRANT la proposition amendée reçue par Rex-cap, pour le financement en crédit-bail des deux compresseurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour retenir les services de Rexcap et que la Banque Royale sera le crédit-bailleur contractuel et propriétaire immatriculé des biens d'équipements.

Que le montant financé sera de 29 200.00 \$ plus les taxes applicables à un taux d'intérêts de 4.37% et ainsi que des frais de 200.00 \$ plus les taxes applicables pour les frais d'ouverture du dossier.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

EXTENSION DU CONTRAT POUR LE SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES ORDURES, DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES ENCOMBRANTS ET LE COMPOSTAGE

Note au procès-verbal:

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

LOISIRS ET CULTURE

2021-12-493 GUIGNOLÉE CENTRAIDE – AUTORISATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la demande reçue de Madame Mélissa Vachon, représentante de Jeunesse sans frontières de la Vallée de la Gatineau, pour un barrage routier qui a eu lieu, le 2 décembre 2021, pour la Guignolée Centraide ;

CONSIDÉRANT le conseiller, Monsieur Sonny Constantineau de la Ville de Maniwaki a fait une demande au Ministère des Transports du Québec et ce, pour eux et pour nous, la Ville de Gracefield d'obtenir les autorisations nécessaires auprès du Ministère des Transport du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par la conseillère Mélanie Lefebvre et résolu :

D'entériner l'autorisation déjà faite par lettre le 30 novembre 2021 à Madame Mélissa Vachon, afin d'approuver leur événement le 2 décembre 2021, soit la Guignolée Centraide à tenir un barrage routier près des feux de circulation au coin de la 105 et la rue St-Eugène au centre de la Ville de Gracefield, cette activité devant servir à recueillir des fonds pour l'organisme de Centraide.

De permettre au Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-494 RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS – COTISATION 2022

CONSIDÉRANT la facture reçue du Réseau BIBLIO de l'Outaouais pour la cotisation 2022 pour la Ville de Gracefield;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture 108733 du Réseau Biblio de l'Outaouais au montant de 12 578.39 \$ plus les taxes applicables, ce montant représentant les cartes de prêt automatisé et les frais postaux (26 octobre 2021), la cotisation régulière, la cotisation spéciale, le lien internet, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-495 ACHAT D'UNE MASCOTTE – REMPLACEMENT DE LA MASCOTTE PERDUE, SUITE À L'INCENDIE AU CENTRE RÉCRÉATIF DU 19 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE le costume de mascotte (Olaf) pour les évènements était entreposé dans le garage du Centre récréatif et communautaire ;

CONSIDÉRANT l'incendie du Centre récréatif et communautaire du 19 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le costume de Olaf a été indiqué comme perte dans les avoirs de la Ville de Gracefield par les évaluateurs de la MMQ assurance mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN nouveau costume de mascotte pour le Carnaval d'hiver et les évènements à venir.

CONSIDÉRANT QUE ce genre d'achat n'est pas disponible localement, la Ville devra procéder à l'achat sur le site d'Aliexpress.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Mélanie Lefebvre et résolu :

D'autoriser l'achat d'un nouveau costume de mascotte pour un budget maximum de 300.00 \$ plus les taxes applicables. Cette dépense sera imputée au poste budgétaire # 58 29107 00 et devra faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de la MMQ assurance mutuelle des municipalités du Québec.

De faire parvenir aux assureurs de la Ville les documents requis ainsi que les factures, afin que la Ville soit remboursée.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-496 ACHAT DE FOURNITURES ET ACCESSOIRES PERDUS POUR LA CUISINE SUITE À L'INCENDIE AU CENTRE RÉCRÉATIF DU 19 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE des fournitures et des accessoires de cuisine ont été perdus au Centre récréatif et communautaire suite à l'incendie du 19 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Lussier, Expert en sinistre, a donné l'autorisation de procéder à l'achat des fournitures et d'accessoires ;

CONSIDÉRANT QU'IL serait primordial de recevoir les fournitures pour janvier 2022 pour le Carnaval d'hiver 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'autoriser l'achat des fournitures et des accessoires de cuisine au montant de 577.65 \$ plus les taxes applicables auprès du fournisseur O'Viande. Que cette dépense soit imputée au compte # 58 29107 00 et qu'elle devra faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de la MMQ assurance mutuelle des municipalités du Québec.

De faire parvenir aux assureurs de la Ville les documents requis ainsi que les factures afin que la Ville soit remboursée.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-497 DÉPENSES POUR LE CARNAVAL D'HIVER 2022

CONSIDÉRANT QUE le carnaval d'hiver 2022 est prévu pour les 21 et 22 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice des loisirs a déposé un projet d'activités ;

CONSIDÉRANT QUE la programmation doit différer des autres années, dû à l'incendie du Centre récréatif et communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE des engagements de dépenses doivent être prévues avant l'évènement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Caron et résolu :

D'autoriser un montant de 9 950,00 \$ plus les taxes applicables pour les dépenses reliées à cette activité et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 58 29107 000 et remis sur le budget 2022.

D'autoriser un dépôt pour garantir la réservation des activités ou fournitures, aux fournisseurs suivants ;

- Poste Canada pour la publicité : 350,00 \$ plus les taxes applicables
- Benoit Bélanger pour artificiers : 800,00 \$ plus les taxes applicables
- Pyrotechnie pour la commande des feux : 4 000,00 \$
- Société des alcools du Québec : 500,00 \$
- Métro Gracefield pour nourriture : 1 000,00 \$
- Ultramar Gracefield pour bière : 1 000,00 \$
- Location Gracefield pour équipement : 500,00 \$
- Un montant de 1 500.00 \$ pour différents fournisseurs locaux pour des prix de participations, soit pour : Concours de bûcherons, prix pour le plus gros poisson et chaque enfant recevra un cadeau.

DM l'équipeur pour les brimbales de pêche en herbe:300,00\$

D'annexer la liste des dépenses à la présente.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2021-12-498 DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION POUR LE CARNAVAL D'HIVER 2022

CONSIDÉRANT QUE le Carnaval d'hiver de la Ville de Gracefield se déroulera les 21 et 22 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut vendre des boissons alcoolisées lors de l'évènement et ce sur 2 emplacements différents, soit à la patinoire de Gracefield et à la caserne incendie secteur Northfield :

CONSIDÉRANT QUE les deux infrastructures appartiennent à la Ville de Gracefield.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à compléter et envoyer la demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux et que la dépense de 107,00 \$ soit imputée au compte # 58 29107 000.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-499 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GRACEFIELD ET LE PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME DE L'OUTAOUAIS (PERO) – SERVICE D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE ET ÉRADICATION D'HERBE À POUX AU SITE DU SENTIER DE LA CROIX

CONSIDÉRANT l'entente reçue du Pôle d'excellence en Récréotourisme de l'Outaouais (PERO) pour le service d'entretien périodique et éradication d'herbe à poux au site du sentier de la croix ;

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 2 500.00 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de ces dits travaux est proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer l'entente présentée par le Pôle d'Excellence en Récréotourisme de l'Outaouais (PERO), et d'autoriser un montant de 2 500 00 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de ces dits travaux, le tout selon le courriel du 1 décembre 2021.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2021-12-500 DEMANDE DE FINANCEMENT – PROGRAMME BOURSES « RELÈVE » PÊCHE D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs offre une aide financière pour le programme spécial pêche d'hiver - Bourses « Relève » ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée est d'un maximum de 5 000,00 \$ et qu'elle doit au maximum représenter 75% des dépenses admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield organise un tournoi de pêche blanche dans le cadre du Carnaval d'hiver 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à déposer une demande d'aide financière au Programme spécial pêche d'hiver — Bourses « Relève » et de signer tous les documents relatifs à cette dite demande.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-501 EMBAUCHE DE DEUX SURVEILLANTS POUR LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield doit combler les postes de surveillants de la patinoire pour la cédule de la fin de semaine, soit de 11 h 00 à 21 h 00 le samedi et le dimanche et la cédule de semaine soit de 16 h 30 à 21 h du lundi au vendredi ;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Frédéric Gauthier a été retenue pour la cédule de semaine et que Wilfred St-Jacques a été retenu pour la cédule de la fin de semaine ;

CONSIDÉRANT QUE les candidats seront payés selon la convention collective en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par la conseillère Madeline Caron et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour procéder à l'embauche de Frédéric Gauthier comme surveillant de patinoire pour le poste de semaine, soit du lundi au vendredi de 16 h 30 à 21 h 00, le tout pendant la durée de l'hiver 2021-2022. De nommer également Wilfred St-Jacques au poste de surveillant pour les fins de semaine, soit le samedi et le dimanche de 11 h 00 à 21 h 00, le tout pendant la durée de l'hiver 2021-2022. Ceux-ci peuvent également se remplacer mutuellement avec l'autorisation de leur supérieur hiérarchique.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2021-12-502 ÉQUIPEMENT 3L – TRAVAUX EFFECTUÉS AU CENTRE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la facture reçue d'équipement 3L pour diverses réparations au Centre récréatif et communautaire suite à l'incendie du 19 juillet 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture 292582 auprès du fournisseur Équipement 3L pour les réparations effectuées au Centre récréatif et communautaire au montant de 4 850.00 \$ plus les taxes applicables.

De faire parvenir aux assureurs de la Ville les documents requis ainsi que les factures, afin que la Ville soit remboursée.

De permettre au Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-503 DEMANDE DE COMMANDITE – ÉQUIPE DES MUSTANGS PEE-WEE A DE MANIWAKI

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue de l'équipe des Mustangs de Maniwaki Pee-Wee A ;

CONSIDÉRANT QUE des jeunes de la Ville de Gracefield font partie de cette équipe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Caron et résolu :

D'encourager l'équipe des Mustangs de Maniwaki Pee-Wee A pour leur levée de fonds afin de défrayer certains couts reliés à leurs tournois.

D'autoriser une commandite de 50.00 \$.

De permettre au Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-12-504 REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR RÉPARATIONS EFFECTUÉES SUR VTT (QUAD) – UTILISATION LE 10 NOVEMBRE 2021 PAR LA BRIGADE DU SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE GRACEFIELD

CONSIDÉRANT QUE Monsieur André Martin a permis à la Brigade du service incendie de la Ville de Gracefield d'utiliser son VTT (quad) pour un sauvetage hors route sur le chemin Gainsford ;

CONSIDÉRANT QUE son VTT est demeuré dans l'eau tout une nuit après le sauvetage ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser un paiement de 231.88 \$ plus les taxes applicables à Monsieur André Martin pour les réparations effectuées à son VTT (quad), le tout selon la facture présentée, datée du 18 novembre 2021.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

RAPPORT DES COMITÉS

Comité activités de loisirs et bibliothèque

La présidente du comité mentionne que les préparatifs pour le carnaval 2022 vont bon train.

Comité Urbanisme et Office municipal de l'Habitation

Comité Logement en santé et R.I.A.M

Comité des Travaux publics

Le président du comité Alain Labelle mentionne qu'il n'y a pas beaucoup de neige présentement et le conseiller Daniel-Luc Tremblay suit la cadence

Comité du Service Incendie

Le conseiller Hugo Guénette mentionne : Achat regroupé pour les appareils respiratoires

Comité de Finances et du personnel

Le président du comité Jean-Philippe Caron mentionne que le comité des Finances s'est tenu aujourd'hui, tout a été vérifié et tout va bien et qu'un comité de personnel aura lieu sous peu.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal :

Quelques personnes posent des questions dans la salle :

Voir annexe

CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal :

Le dépôt de la correspondance pour la période du 12 novembre 2021 au 10 décembre 2021 est déposé.

- 1. UMQ. Crise de la main-d'oeuvre.
- 2. MFFP. Projet réseau de suivi de la biodiversité.
- 3. Éducaffaires solutions. Perfectionnement pour chef d'équipe.
- 4. MAMH. Le manuel d'évaluation foncière du Québec.
- 5. ÉQUITÉ OUTAOUAIS. Fondation pour une équité interrégionale au Québec.
- 6. TOURISME OUTAOUAIS. Changement au conseil d'administration.
- 7. VIGILENCE OGM. Règlementer les pesticides.
- 8. UMQ. Plusieurs mesures pour soutenir l'économie des régions.
- 9. MMQ. Préparation pour l'hiver.
- 10. PROGRAMME DE MEMBRARIAT. Connaître les motivations de l'adhésion de votre municipalité ou MRC.
- 11. Chambre de Commerce de la Gatineau. Gala Excelor 2021
- 12. MMQ. Lancement d'un concours Inspiration en gestion des risques.
- 13. UMQ. Mérite Ovation municipale.
- 14. Vireau Vert. Espace muni. Pour les nouveaux élu(e)s
- 15. UMQ. Opération main-d'œuvre
- 16. Fondation de la faune. Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole.
- 17. Espace muni. Le fil municipal.
- 18. Équité Outaouais. Demande pour une correction du sousfinancement de l'Outaouais faite à monsieur François Legault le 26 novembre 2021
- 19. AQU. Formation sur mesure pour les membres de votre CCU.
- 20. CRSBPO. Prix pour le bénévolat du Canada.
- 21. MSSS. Nouveaux outils et webinaires disponibles pour vous accompagner dans la réalisation de votre démarche MADA.
- 22. MAM. Déclaration de service aux citoyennes et citoyens.

VARIA

2021-12-505 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

De lever la présente séance à 19 h 35.

Le maire Monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Le maire	Le directeur général et greffier
Mathieu Caron	Sylvain Hubert, notaire
Approbation du procès-ver	bal :
contenues au présent procès	ouvé toutes et chacune des résolutions s-verbal, n'ayant pas avisé le directeur refus de les approuver conformément à cités et Villes.
Mathieu Caron Maire	